

PLANÈTE • BIODIVERSITÉ

Créer des aires marines fortement protégées, un défi pour la France

Le gouvernement affiche l'objectif de préserver 30 % des terres et des mers d'ici à 2030. Si de vastes zones sont classées dans les océans, les contraintes qui s'y appliquent restent limitées.

Par Martine Valo

Publié le 05 février 2021 à 01h20 - Mis à jour le 05 février 2021 à 12h04 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Le président de la République Emmanuel Macron l'avait dit sur le perron de l'Élysée dès le printemps 2019, puis répété sur la scène internationale : la France ambitionne de doter au moins 30 % de son territoire et de ses eaux sous juridiction nationale d'un statut destiné à protéger leur biodiversité à partir de 2022.

La stratégie nationale 2030, rendue publique en janvier, précise qu'une aire protégée se définit comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature* ». Son objectif est global : les 30 % concernent les terres et les mers ensemble. Mais il faut surtout s'attendre à y trouver de vastes portions d'océan, les terres étant davantage sous l'emprise des activités humaines.

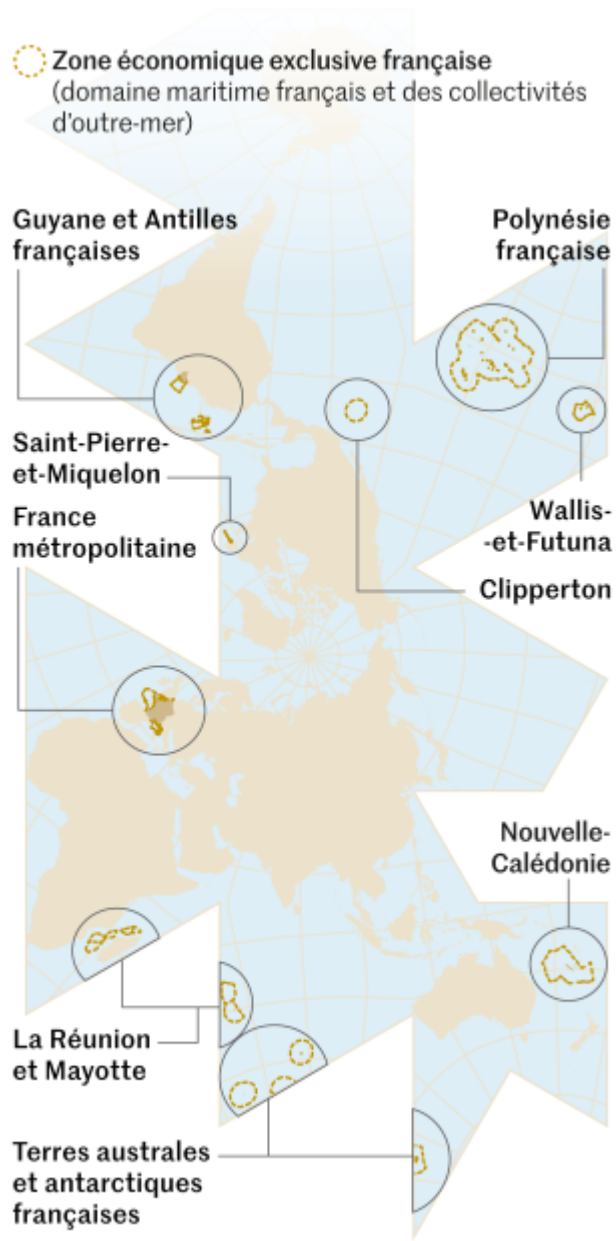
Lire aussi | [La future réserve naturelle des Glorieuses abritera une biodiversité exceptionnelle](#)

Aujourd'hui parcs, réserves, zones Natura 2000, sites classés à des titres divers couvrent à peu près 1,5 % des terres, tandis que, selon les données officielles de 2019, les aires marines protégées (AMP) représentent 23,5 % de la zone économique exclusive (ZEE, comprise entre le littoral et 200 milles marins au moins).

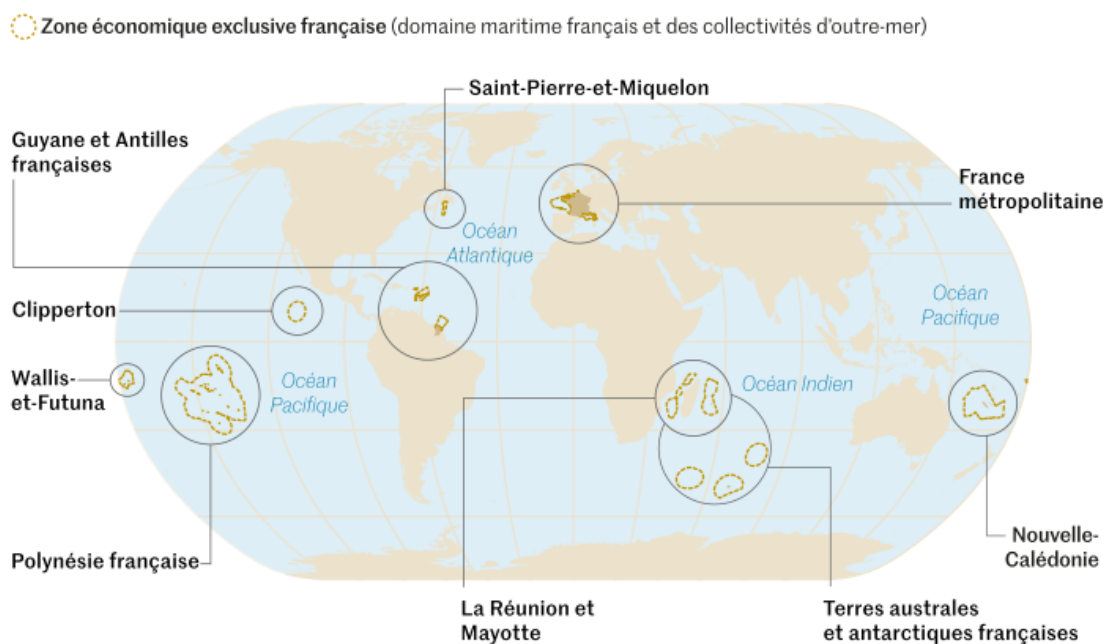
Une étude dans la revue *Marine Policy* (Elsevier) datée de février estime même que, depuis 2020, un tiers des eaux françaises (33,7 % précisément) ont officiellement un statut d'AMP.

Espaces immenses

En outre, le plan d'action 2021-2023 qui accompagne la stratégie nationale annonce la création prochaine d'une réserve naturelle nationale de près de 47 000 kilomètres carrés autour de l'archipel des Glorieuses (entre Madagascar et les Comores) – qui n'avait qu'un simple statut de parc marin jusqu'à présent. Et évoque aussi l'extension de la réserve des Terres australes, dont la superficie actuelle atteint déjà 672 000 km².



Infographie Le Monde



Infographie Le Monde

Toute la question est maintenant de déterminer quelles zones, au sein de ces espaces immenses, seront régies par une réglementation stricte qui les préserve des activités humaines néfastes pour leurs écosystèmes, interdisant donc toute forme de pêche.

Car le président de la République a mis la barre haut : dans le futur réseau des aires protégées tel qu'il l'envisage, un tiers des 30 % devra bénéficier d'une protection forte. « *Pour ces 10 %-là, la marche est plus haute à franchir, mais nous allons y arriver, assure au Monde Bérangère Abba, la secrétaire d'Etat à la biodiversité. J'entends le débat autour de l'idée de protection "intégrale". Il faut sortir cette vision de la nature sous cloche. Nous voulons la réconciliation avec les activités humaines, même économiques.* » Dans les faits, la France est très loin du compte.

Niveau de protection des aires marines

- Fort
- Faible
- Sans protection

France entière :

La ZEE française compte **33,6 % d'aires marines protégées** (tous niveaux de protection confondus), et seul 1,6 % d'entre elles sont fortement protégées.

France métropolitaine

44,5 % de sa ZEE est protégée, dont **0,03 %** fortement



Source : CNRS

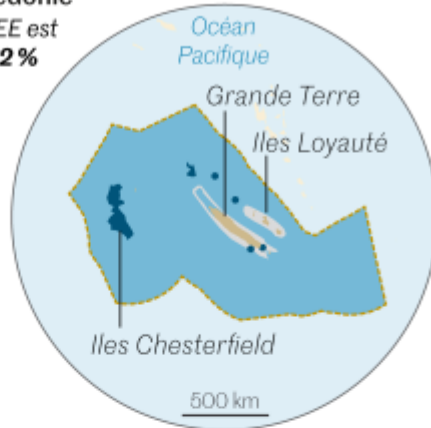
Infographie Le Monde

Niveau de protection des aires marines

- Fort
- Faible
- Sans protection

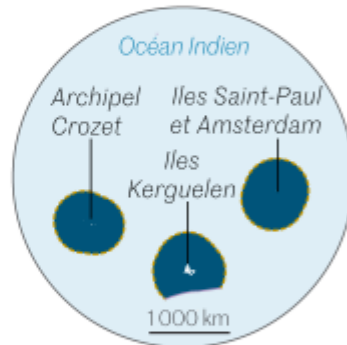
Nouvelle-Calédonie

94,9% de sa ZEE est protégée, dont **2%** fortement



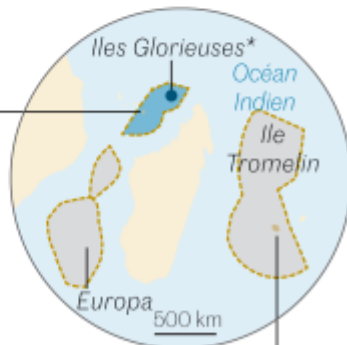
Terres australes et antarctiques françaises

75,2% de leur ZEE est protégée, dont **5,7%** fortement



Mayotte

100% de sa ZEE est protégée, dont **0,003%** fortement



La Réunion

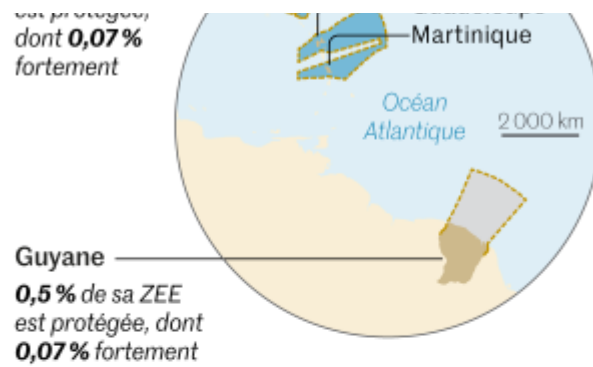
0,01% de sa ZEE est protégée, dont **0,001%** fortement

* Projet de création d'une réserve naturelle nationale

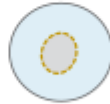
Polynésie française

0,1% de sa ZEE est protégée, dont **0,03%** fortement





Clipperton
0,4% de sa ZEE est protégée, dont **0,4%** fortement



Saint-Pierre-et-Miquelon
0,1% de sa ZEE est protégée, dont **0%** fortement



Wallis-et-Futuna
0% de sa ZEE est protégée



Source : CNRS

Infographie Le Monde

L'étude de *Marine Policy* a passé en revue 524 AMP et en a conclu que seulement 1,6 % du domaine maritime français bénéficie d'un statut de protection haute ou intégrale, avec un plan de gestion, une réglementation exigeante et des moyens pour la faire appliquer. Pour 3 % d'entre elles, il n'existe même pas davantage de contraintes à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone concernée. Enfin, 80 % des espaces strictement réglementés se trouvent dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Lire aussi | [L'ONU propose de protéger 30 % de la planète d'ici à 2030](#)

Classer de vastes zones situées à l'écart des routes maritimes et des zones de pêche les plus fréquentées est plus simple que de convaincre l'ensemble des usagers de la mer de créer un sanctuaire près d'un littoral surpeuplé. Du coup, « les niveaux de protection sont extrêmement faibles en métropole, avec notamment 0,1 % de protection intégrale et haute en Méditerranée [alors que plus de la moitié des eaux sont incluses dans une AMP]. Et 0,01 % en Manche-Atlantique-mer du Nord », souligne Joachim Claudet (CNRS), principal auteur de cette recherche.

« Rendez-vous manqué »

Les ONG dénoncent de leur côté les insuffisances de la France. Le 26 janvier, France nature environnement (FNE) a rendu public son bilan des campagnes de pêche dans les différentes AMP du golfe de Gascogne. Elle y a comptabilisé 415 504 heures de 2015 à 2018, usant de méthodes destructrices pour les écosystèmes marins (chaluts de fond et pélagique, filets maillants...), soit une pêche presque aussi intense à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces espaces « préservés ». « *L'Etat crée des*

réerves dans les TAAF où ça ne gêne personne, proteste Elodie Martini-Cousty, responsable du réseau océans de FNE. Il ne prend pas la main sur ses façades maritimes alors que les trois quarts de nos habitats côtiers sont en très mauvais état. »

FNE, ainsi que Bloom, Greenpeace, MedReact, Oceana, Pew et la Fondation Bertarelli ont fait part de leur déception commune face à la stratégie nationale qualifiée de « *rendez-vous manqué avec l'océan* ». Elles auraient souhaité la désignation de sites sur chaque façade maritime.

Lire aussi | Pour maintenir la biodiversité, la France compte protéger 30 % de son territoire terrestre ou marin

Si la France est autant soumise aux critiques, c'est parce qu'elle est très attendue : elle dispose du deuxième plus vaste domaine maritime du monde, fort de plus de 10 millions de kilomètres carrés. Elle est présente dans tous les océans, sauf l'Arctique.

A partir des années 2000, elle a d'ailleurs participé à l'effort mondial visant à enrayer la dégradation du monde marin. Des réserves plus gigantesques les unes que les autres ont vu le jour aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, aux Kiribati et aux Palaos, entre autres. Paris s'est pour sa part tourné vers le formidable réservoir d'espaces des TAAF et a pu se réjouir aussi de voir aboutir le parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie, l'un des plus vastes du monde.

Résistances

Mais, au-delà de leur degré réel de protection, la constitution de ces espaces se heurte à bien des résistances. La cour administrative d'appel de Paris a ainsi annulé, le 13 octobre 2020, pour des questions de forme, le décret de 2018 érigeant les zones de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Astrolabe et Petri au rang de réserves naturelles intégrales. A la suite d'une plainte d'une société locale habituée à pêcher les holothuries (concombres de mer) à l'intérieur du parc de Corail, le gouvernement calédonien a dû se résoudre à mener une nouvelle procédure de classement.

Dans le Pacifique encore, les parages de la petite île très isolée de Clipperton abritent le poisson ange *Holacanthus limbaughi*, une espèce endémique extrêmement rare. Prisée des aquariophiles, elle est menacée d'extinction. Paris y a décidé la création d'une AMP en 2016, mais seulement dans la limite des eaux territoriales, jusqu'à 12 milles marins des côtes. Les pêcheurs sud-américains, entre autres, tiennent à continuer à capturer le thon obèse dans cette région.

Des questions diplomatiques entrent en jeu. C'est le cas avec Madagascar, par exemple, au sujet de la création de la réserve des îles Glorieuses à la place d'un simple parc marin, qui aura un impact sur les pêcheurs malgaches, mais aussi avec les collectivités d'outre-mer.

Lire aussi | Emmanuel Macron, premier président à poser le pied sur Grande Glorieuse

Ainsi en 2018, le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a choisi d'englober l'intégralité de sa ZEE en une « aire marine gérée » de près de 5 millions de kilomètres carrés, remisant au passage deux projets d'AMP aux Marquises et dans l'archipel des Australes dont le dossier, soutenu par Paris, était bien avancé. Cette classification, propre au code de l'environnement polynésien, vise un développement durable : elle n'empêche pour l'heure ni l'exploitation des fonds marins ni celle des ressources halieutiques que Tahiti entend valoriser.

Edouard Fritch voudrait malgré tout obtenir une reconnaissance internationale pour son espace maritime et a demandé à Paris de porter sa demande auprès des Nations unies. En superficie, ces eaux feraient grandement progresser les objectifs mondiaux de préservation de l'océan. Les ONG craignent, elles, un dévoiement de la raison d'être des aires marines protégées.

Martine Valo

Services

CODES PROMOS avec Global Savings Group

- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Europcar : -15% sur votre location de voiture

Tous les codes promos